

Chef de services de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 3)

Code RS : 5643

Nombre de stagiaires
12

Durée
216 heures
+ 7 heures
examen

Taux de réussite
100%

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires à la fonction de chef de service afin d'assurer des interventions efficaces en situation particulière, former et encadrer les agents de sécurité incendie, diriger le poste central de sécurité en cas de sinistre, et gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

Public concerné

La formation SSIAP 3 est destinée à toute personne souhaitant assurer la gestion d'une équipe de sécurité incendie dans des établissements recevant du public (ERP) ou des immeubles de grande hauteur (IGH).

Elle fait partie intégrante du parcours d'évolution professionnelle des agents titulaires du SSIAP 2, souhaitant accéder à des fonctions d'encadrement.

Prérequis

- Être titulaire de la qualification de chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2).
- Avoir exercé la fonction de chef d'équipe des services de sécurité incendie (SSIAP 2) pendant les trois dernières années. Cette expérience doit être attestée par l'employeur ou justifiée par la présentation du contrat de travail.
- Être titulaire d'un certificat de secourisme à jour (SST, PSE, PSC...).
- Certificat médical d'aptitude à exercer les fonctions d'agent de sécurité incendie (modèle réglementaire).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est confirmée après vérification des prérequis et validation du financement.

Le délai moyen d'accès est de cinq jour après validation du dossier complet (hors cas particuliers).

L'équipe OPSIE Formation accompagne chaque candidat dans la constitution de son dossier et dans les démarches de financement (CPF, France Travail, entreprise, financement personnel, ...).

Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185

Programme de la formation

Le programme est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

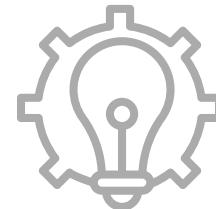
1ère Partie : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Le feu.
- Comportement au feu.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.



2ème Partie : LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS

- Matériaux de construction.
- Études de plans.
- Outils d'analyse.



3ème Partie : LA RÉGLEMENTATION INCENDIE

- Organisation générale de la réglementation.
- Classement des bâtiments.
- Dispositions constructives et techniques.
- Moyens de secours.
- Visites.
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.



4ème Partie : GESTION DES RISQUES

- Analyse des risques.
- Réalisation des travaux de sécurité.
- Documents administratifs.



Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185



5ème Partie : CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

- Information de la hiérarchie.
- Veille réglementaire.



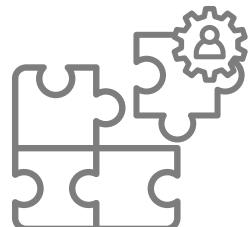
6ème Partie : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

- Les commissions de sécurité.



7ème Partie : LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ

- Organiser le service.
- Exercer la fonction d'encadrement.
- Notions de droit du travail.
- Notions de droit civil et pénal.



8ème Partie : LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ

- Suivi budgétaire du service.
- Fonction achat.
- Fonction maintenance.





Moyens pédagogiques



Les moyens pédagogiques incluent le matériel réglementaire de sécurité incendie, secourisme et interventions pratiques, conformément aux exigences légales :

- Formation en présentiel avec apports théoriques et pratiques.
- Salles équipées de vidéoprojecteurs et matériels réglementaires.
- Exercices pratiques en conditions réalistes (ronde, utilisation du bac à feu et extincteurs...).
- Suivi individuel des stagiaires.

Qualification du formateur



Nos formations sont assurées par des formateurs experts, issus du terrain de la sécurité privée et certifiés dans leurs spécialités.

Nous garantissons un enseignement concret, actualisé et conforme aux exigences réglementaires.

Modalités d'évaluation



Une évaluation continue est réalisée tout au long de la formation afin d'assurer une progression conforme aux objectifs.

- Une épreuve écrite de 40 questions à choix multiples (QCM).
- Une épreuve écrite : Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1^{re} catégorie ou 2^e catégorie).
- Une épreuve orale : entretien professionnel avec le jury.

Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation afin de mesurer la qualité perçue et d'assurer l'amélioration continue de nos prestations, conformément au référentiel Qualiopi.

Informations pratiques



Responsable pédagogique: Ouassil Belkacem



OPSIE Formation – 122 rue de Tourcoing, 59100 Roubaix.



07 82 07 65 40



contact.opsie@gmail.com



Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Aménagements possibles selon la situation de handicap.

Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185